

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

Le premier juillet deux mille vingt et un à vingt-heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Yves ASSELINE, Maire de REVILLE.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants :**

M. Yves ASSELINE, Mme. Magali MOCQUET, M. Michel MOREAU, Mme Aurélie SYDONIE, M. Olivier BECKMANN, Mme Madeleine BURNEL, Mme Gisèle LEMESLE, Mme Danielle SURDIVE, Mme Virginie RUEL M. André PILARD et M. Simon BOBLIN formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Mme Jacqueline LEMYRE, M. Christophe COLIN DE VERDIERE

**Absent non excusé :** M. Denis QUILBE, M. Jean-Yves GIBON

**Secrétaire de séance :** Mme Danielle SURDIVE

Ordre du jour :

Commune

- 1 Approbation du Procès-verbal de la dernière séance,
- 2 Veilles foncières,
- 3 Containers parking de la Vierge
- 4 Création emplois non permanents
- 5 Convention lutte contre le fredon asiatique
- 6 Adoption nouvelle nomenclature budgétaire et comptable
- 7 Cadeau départ à la retraite

Camping

- 8 Remboursement acomptes
  
- 14 Informations et questions diverses

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter les points à l'ordre du jour pour le camping :

- 9 Proposition d'acquisition d'un terrain à Jonville
- 10 Décision modificative pour inscription budgétaire du terrain
- 11 Demande de prêt pour achat terrain
- 12 Signature acte de vente du terrain Fouace / Massieu
- 13 Prix de vente partie de jeux

**1-Approbation procès-verbal de la dernière séance**

Modification du compte rendu : la participation de la commune pour le spectacle est de 207,40 €

**2- Veille foncière**

M. Beckmann présente les veilles foncières pour les parcelles ci-dessous :

- Pour les parcelles AB 0354 et AB0352, la Commune décide à l'unanimité de ne pas préempter.

- Pour les parcelles AB 0534-AB 0535-AB 0536-AB 0537-AB 0538-AB 0539-AB 540-AB 0541-AB 0542,

M. le Maire expose la situation. Ce terrain, appartenant à M. Godan, a été divisé en 9 parcelles pour être mises en vente comme terrain de loisirs.

M. le Maire indique :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

- qu'un courrier a été envoyé aux 9 acquéreurs pour les avertir de l'interdiction d'installer un mobil home ou une caravane (plus de 3 mois).
- qu'une demande de préemption des terrains a été faite auprès de la SAFER avec envoi d'une copie au Préfet.

La SAFER a répondu de la possibilité de préempter au prix de la terre agricole à la condition de trouver un exploitant qui s'engage à cultiver ces terres.

Certains élus s'inquiètent de l'invasion des mobil-homes sur les terrains du bord de mer qui dénaturent le paysage côtier et de la position de la Préfecture. D'un côté, elle refuse tous permis de construire en raison de la loi littorale, mais elle laisse faire l'implantation de mobil homes en bord de mer.

M. le Maire informe le Conseil qu'il va prendre contact avec Mme Milessi de la DDTM pour lui demander de l'appuyer dans cette lutte contre l'installation sauvage de mobil homes. En parallèle, il va voir auprès de la SAFER s'il connait un exploitant qui serait intéressé pour reprendre cette parcelle. Le délai pour préempter étant de 2 mois, le Commune a jusqu'au 3 août 2021 pour donner sa réponse.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal attendent d'avoir toutes les informations pour décider s'ils préemptent ou pas pour ces parcelles. M Simon Boblin, acquéreur d'une parcelle ne prend pas part au vote.

### **3-Containers du parking de la Vierge**

M. le Maire explique aux membres du Conseil le problème que pose le nouvel emplacement des containers sur le parking de la Vierge. Les riverains ont signé une pétition pour demander le déplacement de ces containers mais aucun autre emplacement n'est possible. Certains riverains demandent donc que ce point d'apport soit supprimé. Les deux raisons sont les suivantes :

- Nuisances sonores : arrêts fréquents de véhicules et bruit de bouteilles cassées,
- Nuisances visuelles : problèmes de propreté des lieux (dépôt d'ordures sauvages).

M. Bossut et Frémont ont déposé un recours auprès du tribunal administratif et leur demande a été rejetée. Néanmoins, leur avocat demande une conciliation pour trouver une solution à ce problème de containers. Monsieur le Maire a rencontré M. Mabire, en charge des ordures ménagères à la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui l'a informé de la possibilité de mettre en place un container insonorisé pour réduire les sons des bouteilles.

Certains élus sont d'accord pour supprimer le point d'apport de Jonville et de laisser les containers à l'atelier municipal.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attendre le résultat de la conciliation avec M. et Mme Frémont pour prendre une décision sur le maintien de ce point d'apport à Jonville.

### **4. Création d'emplois non permanents**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 I, 1°

Considérant qu'en raison de l'accroissement saisonnier de travail à la commune de Réville, il y a lieu de créer deux emplois saisonniers non permanents :

Pour répondre à ce surcroît de travail, M. le Maire propose de recourir à un contrat d'accroissement saisonnier d'activité recruté sur le grade d'adjoint technique C1 échelon 1 pour ces deux postes :

#### **Un adjoint technique à temps non complet 8h00/semaine du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2021**

Pour effectuer les missions suivantes :

- Ménage des locaux communaux (mairie, bibliothèque, cabinet médical) et des sanitaires. Actuellement la personne effectue 5 heures par semaine pour le ménage des locaux communaux.

#### **Un adjoint technique à temps complet 35h00/semaine pour deux mois du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre 2021**

Pour effectuer les missions suivantes :

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

- Entretien des espaces verts (tonte des pelouses, taille des arbustes, nettoyage des massifs)  
- Assurer les travaux d'entretien et de petite maintenance des bâtiments, équipements publics et voirie ainsi que la maintenance du matériel.

A l'unanimité les membres du Conseil Municipal acceptent la création de ces deux postes saisonniers. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

**5. Convention de lutte contre le frelon asiatique**

Dans le cadre de la lutte collective contre le frelon asiatique, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil l'autorisation de signer une convention triennale du FDGDON Manche pour les années 2021-2023. L'objet de cette convention est la mise en place d'opération de surveillance, de prévention et de lutte contre le frelon asiatique. Le montant de la participation pour 2021 est 56 €.

Le FDGDON a produit à la commune une liste d'entreprises habilitées à intervenir lors des signalements de nids. Les entreprises retenues sont les suivantes :

- 1- L'entreprise BEQUET David à Quinéville
- 2- L'entreprise AGRI TANTEL à Valognes

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la signature de la convention, la participation de la commune de 56 € et les deux entreprises retenues pour lutter contre le frelon asiatique.

**6. Adoption nouvelle nomenclature budgétaire et comptable**

M. Le Maire informe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'application d'une nouvelle instruction budgétaire et comptable M57 par nature (en remplacement de la M14). Cette instruction va permettre d'améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil :

- D'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'instruction budgétaire et comptable M57 par nature

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve le passage de la Commune de Réville à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

**7. Cadeau de départ à la retraite**

Un pot de départ à la retraite est organisé à la salle des fêtes le 2 juillet 2021 pour le départ en retraite de Colette Leprunier. A cette occasion, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de lui offrir un cadeau d'une valeur de 500 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent d'acheter un cadeau d'un montant de 500 € sur le budget de la Commune.

**8. Camping : remboursement acompte**

Mme Magali MOCQUET demande aux membres l'autorisation de rembourser les acomptes des personnes suivantes :

- M. VAUCLAIR Valentin : remboursement de 16 € pour raison sanitaire : cas contact,
- M. REUMONT Thierry : remboursement de 141 € pour changement d'emploi et modification de dates de vacances.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à rembourser ces acomptes.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

**9. Achat parcelles à Jonville**

Afin d'étendre le camping de Jonville, M. le Maire propose de faire l'acquisition de terrains jouxtant l'établissement. Ces parcelles d'une surface totale de 7 286 m<sup>2</sup> appartiennent à Monsieur Marcel JEAN, habitant au 46 rue Guillaume Fouace à Jonville.

M. Le Maire propose de les acheter au prix de 30 € le m<sup>2</sup> soit un montant total de 218 580 € hors frais de notaire.

Les parcelles concernées sont les suivantes : AN 352, AN 630, AN 631

Après discussion, à 11 votes pour et 2 abstentions, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent l'acquisition de ces parcelles au prix de 218 580 €,
- Acceptent de prendre en charge les frais de notaire,
- Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette acquisition,
- Souscrire un prêt bancaire pour l'acquisition de ces parcelles
- Inscrire cette somme au budget du camping

A 11 voix pour et 2 abstentions, les membres du Conseil Municipal autorisent M. le maire à signer tous les documents relatifs à cette vente et d'inscrire cette somme au budget du camping 2021.

**10. Camping : souscription prêt bancaire**

Pour financer l'achat des parcelles AN 352, AN 630 et AN 631, M. le Maire propose de contracter un prêt bancaire. L'offre de la Banque Postale est la suivante :

- Prêt de 200 000 € au taux de 0.75 % sur une durée de 15 ans.

A 11 voix pour et 2 abstentions, les membres du Conseil Municipal acceptent de contracter un prêt aux conditions ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce prêt.

**11. Camping : Décision modificatives n°4**

L'achat du terrain de Jonville n'ayant pas été programmé au budget primitif, il est donc nécessaire d'inscrire cette somme de 222 560 € (parcelles et frais de notaire) au budget 2021 et d'ajuster les lignes budgétaires pour permettre le paiement de ces parcelles.

<b>Dépenses fonctionnement</b>	<b>Dépense Investissement</b>
D-61523 : 28 655 € D-66111 : 650 € <b>Total : 29 305 €</b> D-023 : - 29 305 €	D-1641 : 5 875 € D-2111 : 222 780 € <b>Total 228 655 €</b>
	<b>Recettes investissement</b>
	R-021 : 28 655 € R-1641 : 200 000 € <b>Total 228 655 €</b>

A 11 voix pour et 2 abstentions, les membres du Conseil Municipal acceptent cette décision modificative.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2021**

**12. Camping : tarif des jeux**

Cette année, le camping met à disposition deux jeux et il est nécessaire de définir le prix de vente des parties. La proposition est la suivante :

- Flipper : 0.50 €
- Jeu Arcade : 1 €

Le prix de la location de ce matériel est de 1 500 € pour deux mois.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent les tarifs proposés.

**13. Acte de vente terrain Massieu/Fouace**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil d'autoriser Monsieur Olivier Beckmann à signer l'acte de vente pour les terrains cadastrés AN 646, AN 648, AN 667, AN 665 appartenant à Monsieur Fouace et Monsieur Massieu.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent M. Olivier Beckmann à signer l'acte de vente et tous les documents liés à cette vente.

**14. Informations et questions diverses**

M. Beckmann indique qu'il a été contacté par M. Audouard pour réveiller l'ASA de Jonville qui était en sommeil depuis plusieurs années. La DDTM est également favorable à cette décision.

**Camping** : un bungalow va être acheté pour mettre le tracteur tondeuse à l'abri, le prix est de 4 000 €.

M. le Maire informe également de l'acquisition du mobil home aux enchères au prix de 7 999,60 €. Il sera proposé prochainement à la location.

**Stade** : les devis de travaux ont été envoyés et les travaux vont débiter prochainement.

**Conseil d'école** : deux mouvements de personnel, départ de Mélissa Laurent la directrice, en poste depuis 6 ans à l'école de Réville et d'une enseignante de l'école primaire. Pas encore de nom de remplaçants.

A la rentrée prochain, l'école comptera deux enfants supplémentaires par rapport à l'effectif 2021.

Un pot de départ est organisé le mardi 6 juillet à 16h15 à l'école primaire

Dès que le déménagement de l'école maternelle sera effectué en juillet, les travaux pour la MAM vont débiter et doivent être terminés vers le 15 août pour permettre une visite de contrôle de la PMI.

L'épareuse a été livrée et la tonte des chemins communaux va pouvoir commencer.

**Parking de la pointe** : les emplacements pour les places ne vont pas être installés cet été car la DDTM a demandé le dépôt d'une déclaration préalable. En 2020, elle n'avait donné qu'une autorisation provisoire.

M. Moreau informe les membres du Conseil de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. M. le Préfet a été informé de cette décision et elle ne sera effective qu'après accord du Préfet. Le conseiller municipal suivant dans l'ordre du tableau est M. Philippe Lemonnier.

**Installation de la fibre dans la Commune** : M. le Maire informe qu'il a rencontré PCE pour la pose de poteaux qui défigurent le paysage de la Commune, surtout route des montées. Il leur a demandé de leur enlever et de trouver une solution afin que soit enterrer les lignes ou passer par un autre secteur. Un conseiller a fait remarquer les défauts d'installation de la fibre entre le Mont Morin et la Brenotterie à la Froide rue.

Prochain conseil municipal : 26 juillet 2021

**Fin de la séance à 23h15**

**La secrétaire de séance Danielle SURDIVE**